



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 30 MAI 2022

Présents : MM FAUGERON - BAILLIEZ – LETELLIER

Assiste : - M ATEMENGUE

Excusés : MM BROGNARA – ANDRIEU

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER DE CERGY PONTOISE FC

Match n°23489253 du 15 MAI 2022 U18 D2 A OSNY FC 1 / CERGY PONTOISE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 / VAUREAL FCM (évocation)

Le club de OSNY FC 1 a répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club de CERGY PONTOISE FC sur l'éventuelle suspension des joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **SAMBE Abdoulaye licence 2546332318** du club de OSNY FC, demande d'évocation recevable et fondée.

Considérant qu'en l'espèce, les joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **SAMBE Abdoulaye licence 2546332318** du club de OSNY FC 1 inscrits sur la feuille de match ont participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'ils étaient en état de suspension pour un match ferme, date d'effet de la suspension le **11/04/2022** pour **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **18/04/2022** **SAMBE Abdoulaye licence 2546332318**,

La commission donne match perdu par pénalité au club de OSNY FC 1 pour l'inscription et la participation des joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **SAMBE Abdoulaye licence 2546332318** qui étaient en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de CERGY PONTOISE FC 2.

AMENDE : 200€ (OSNY FC 1) pour inscription sur la feuille de match de deux licenciés suspendus.

CREDIT : CERGY PONTOISE FC 2 : 43,50 €
DEBIT : OSNY FC 1 : 53,50 €

OSNY FC 1 : 0 BUT : -1 POINT
CERGY PONTOISE FC 2 : 0 BUT : 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme aux joueurs **DOS SANTOS Flavio licence 2547544731** et **SANBE Abdoulaye licence 2546332318** avec pour date d'effet le **06/06/2022**.



EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER DE ERMONT ASM

Match n°23491018 du 15 MAI 2022 U16 D2 A VAUREAL FCM 1 / ERMONT ASM 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 / ERMONT ASM 1 (évocation)

Le club de **VAUREAL FCM 1** n'a pas répondu dans les délais impartis.

Demande d'évocation du club d'**ERMONT ASM** sur l'éventuelle suspension du joueurs **LEYSEN Shady licence 2546427114** du club de **VAUREAL FCM**, demande d'évocation recevable et fondée.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **LEYSEN Shady licence 2546427114** du club de **VAUREAL FCM 1** inscrit sur la feuille de match et a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était toujours en état de suspension pour un match ferme, date d'effet de la suspension le **14/02/2022**,

La commission donne match perdu par pénalité au club de **VAUREAL FCM 1** pour l'inscription et la participation du joueur **LEYSEN Shady licence 2546427114** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ERMONT ASM 1**.

AMENDE : 100€ (VAUREAL FCM 1) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : ERMONT ASM 1 : 43,50 €

DEBIT : VAUREAL FCM 1 : 53,50 €

VAUREAL FCM 1 : 0 BUT : -1 POINT

ERMONT ASM 1 : 0 BUT : 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur LEYSEN Shady licence 2546427114 avec pour date d'effet le 06/06/2022.

RECLAMATION

VIARMES ASNIERES OL

Match n°23470711 du 22 MAI 2022 ANCIENS D3 B MARLY LA VILLE ES 12 / VIARMES ASNIERES OL 11

Réclamation du club de **VIARMES ASNIERES OL 11** reçue le 23 MAI 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **MARLY LA VILLE ES 12**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Considérant qu'en l'espèce, aucun joueur de l'équipe de **MARLY LA VILLE ES 12** n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain,

Match de référence : **ANCIENS D1 du 15/05/2022 PUISEUX LOUVRES 95 11 / MARLY LA VILLE ES 11**

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.



RESERVE

AUVERS ENNERY FC 11

Match n°23470888 du 22 MAI 2022 ANCIENS D3 C GONESSE RC 12 / AUVERS ENNERY FC 11

Réserve du club de **AUVERS ENNERY FC 11** confirmée le 23 MAI 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **GONESSE RC 12**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Considérant qu'en l'espèce, aucun joueur de l'équipe de GONESSE RC 12 n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain,

Match de référence : **ANCIENS R3 A du 15/05/2022 ASNIERES FC 11 / GONESSE RC 11**

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RESERVE

BEZONS USO

Match n°23470209 du 22 MAI 2022 ANCIENS D1 BEZONS USO 11 / SOISY ANDILLY MARGENCY 12

Réserve du club de **BEZONS USO 11** confirmée le 23 MAI 2022 sur la participation de l'ensemble de l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENCY 12**, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

Considérant qu'en l'espèce, aucun joueur de l'équipe de SOISY ANDILLY MARGENCY 12 n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain,

Match de référence : **ANCIENS R2 A du 15/05/2022 SOISY ANDILLY MARGENCY 11 / LOUVECIEENNE AS 11**

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RECLAMATION

BEZONS USO

Match n°23470209 du 22 MAI 2022 ANCIENS D1 BEZONS USO 11 / SOISY ANDILLY MARGENCY 12

Réclamation du club de BEZONS USO confirmée le 23 MAI 2022 non recevable en la forme.

En effet, la mention de la notion des cinq derniers matchs de championnat n'a pas été respectée,

Cependant, la commission précise néanmoins que seul **3** joueurs de l'équipe de **SOISY ANDILLY MARGENCY 12** ont participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matchs de championnat, le règlement en autorise **3**.

Résultat acquis sur le terrain confirmé.